



EUROPEAN UNION

OSCE Conseil Permanent No 1163 Vienne, 9 novembre 2017

Déclaration de l'UE en réponse aux co-présidents du Groupe de Minsk, au Représentant personnel de la présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk, ainsi qu'au chef du Groupe de Planification de Haut Niveau

L'Union européenne souhaite la bienvenue aux co-présidents du Groupe de Minsk, Igor Popov, Stéphane Visconti et Andrew Schofer, au Représentant personnel de la Présidence en exercice, l'Ambassadeur Andrzej Kasprzyk ainsi qu'au chef du Groupe de Planification de Haut Niveau, le Colonel Hans Lampalzer, et les remercie de leurs rapports circonstanciés.

L'Union européenne réitère son soutien au Groupe de Minsk et sa pleine confiance aux co-présidents pour faire progresser la recherche d'un règlement politique, équitable et durable du conflit au Haut-Karabagh, essentiel pour l'avenir de la région. Nous invitons les parties à tirer meilleur profit des efforts déployés par les co-présidents.

L'Union européenne suit avec attention l'évolution de la situation au Haut-Karabagh, qui demeure hautement volatile. L'année écoulée a de nouveau fait bien trop de victimes et l'on observe des violations quasi-quotidiennes du cessez-le-feu. Des cas d'utilisation d'artillerie lourde ou de prise pour cible de la population civile sont particulièrement préoccupants.

Nous réitérons notre condamnation de tout usage de la force et appelons les parties à éviter toute action de nature à alimenter les tensions. A cette fin, nous appelons les parties au strict respect du cessez-le-feu, conformément à leurs engagements. De manière générale, les parties doivent observer une

retenue aussi bien sur le terrain que dans leurs déclarations publiques.

L'Union européenne salue la reprise des contacts au plus haut niveau avec la tenue d'un sommet présidentiel le 16 octobre dernier à Genève. Nous considérons très important, l'accord entre les présidents arménien et azerbaïdjanais sur une intensification du processus de négociation, y compris au niveau des ministres, ainsi sur de nouvelles mesures pour réduire les tensions le long de la ligne de contact.

Nous continuons de soutenir la mise en œuvre des mesures de confiance agréées en 2016 lors des sommets de Vienne et Saint Pétersbourg, dont l'expansion du bureau du Représentant personnel, la mesure humanitaire d'échange de données sur les disparus du conflit sous l'égide du CICR ainsi que la poursuite des discussions sur la création d'un mécanisme d'investigation des incidents.

L'Union européenne réitère son attachement à un règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh, sur la base des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies et de l'Acte final d'Helsinki. Elle reconnaît le caractère intenable et dangereux du statu quo et appelle à avancer vers l'élaboration d'un traité de paix global. L'Union européenne reste mobilisée par le biais de son Représentant spécial notamment pour fournir un soutien aux efforts de règlement du conflit. Elle est engagée dans le cadre de son programme de facilitation des contacts entre les sociétés divisées par le conflit – The European Partnership for the Peaceful Settlement of the Conflict over Nagorno-Karabakh (EPNK). Elle reste disponible pour la mise en place d'autres mesures de confiance, en appui et en pleine complémentarité du Groupe de Minsk. L'Union européenne tient à remercier à cette occasion l'Ambassadeur Herbert Salber pour le travail effectué en tant que Représentant spécial ces trois dernières années et souhaite une pleine réussite à son successeur, Toivo Klaar.

Monsieur le Président,

Nous souhaitons faire part de notre appréciation positive du travail réalisé, parfois dans des conditions de sécurité difficiles, par le Représentant

personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la Conférence de Minsk, l'Ambassadeur Kasprzyk, et son équipe. L'Union européenne attache la plus grande importance à la poursuite sans entrave de ses activités de surveillance du cessez-le-feu sur la ligne de contact et le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Nous remercions l'ambassadeur Kasprzyk d'avoir fourni également d'autres exemples des activités menées par le bureau, comme les opérations humanitaires. L'ensemble de ces activités contribue incontestablement à réduire les tensions dans la région et constitue un instrument précieux pour la mise en œuvre des mesures de confiance sur le terrain. Le bureau du Représentant personnel représente, depuis la fermeture de la mission à Erevan, la seule présence de l'OSCE dans la région.

Nous encourageons la mise en œuvre de bonne foi de la décision d'étendre le bureau du Représentant personnel, qui doit notamment se traduire par l'intensification des missions d'observation. Il s'agirait d'un pas important pour renforcer la confiance entre les parties et faire avancer le processus de règlement du conflit.

Monsieur le Président,

L'Union européenne réitère également son plein soutien aux activités de planification pour le déploiement d'une mission de maintien de la paix menées par le HLPG sous la conduite du colonel Lampalzer. Le déploiement d'une telle mission dépendra toutefois de la conclusion par les parties d'un accord global sur la base des principes identifiés pour un règlement pacifique du conflit, sous l'égide du Groupe de Minsk. Nous soutenons les mesures prises pour améliorer les capacités de planification du HLPG, telles que la participation des membres du HLPG dans les exercices de surveillance du Représentant personnel, l'approche globale de l'OSCE (the "whole-of-OSCE approach") et la poursuite des contacts avec d'autres organisations internationales travaillant dans le domaine du maintien de la paix. L'organisation d'une visite de reconnaissance sur le terrain, qui n'a pas été possible depuis des années, serait à cet égard utile.

En conclusion l'Union européenne renouvelle son plein soutien aux co-présidents du Groupe de Minsk, à l'ambassadeur Kasprzyk, ainsi qu'au HLPG. Ces processus forment des composantes essentielles de l'architecture de règlement pacifique du conflit du Haut-Karabagh de l'OSCE.

L'Union européenne réitère également sa détermination à travailler étroitement avec les Parties à la promotion de la stabilité et de la prospérité, ainsi qu'à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit dans la région, et à renforcer avec elles ses relations de coopération notamment dans le cadre du Partenariat oriental.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.